



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 19 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> septembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 septembre à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 64 voix sur 92.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick de CAROLIS, Philippe ARDHUIN, Bernard ARSAC

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Emmanuel LESCOT représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Mandy GRAILLON, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON, Eva CARDINI

**Assistaient à la séance** : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET, Jean-François RICHON, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Jean-Christophe BRIFFAUD, Olivier CALLET, Marion CROIZEAU, Estelle ROUQUETTE, Aurélie GRELLET, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Patrick de CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération CS\_2023\_065  
Bernard ARSAC, quitte la séance à partir de la délibération CS\_2023\_077  
Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération CS\_2023\_083

## DÉLIBÉRATION N°CS-2023-071

Objet : demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le financement de la mission Eaux et Milieux aquatiques du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 31 décembre 2023

Le Comité Syndical,

### Proposition de délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2011-177 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

**Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

**Vu** l'article 1 de l'ambition 1 de la Charte en vigueur

**Vu** la délibération n°03 du 09 mars 2012 relative aux éléments d'information et de communication du Contrat de Delta Camargue,

#### ➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue assure la mission de coordonnateur du Contrat de Delta de Camargue,
- Que l'animation du dispositif nécessite des moyens humains dédiés
- Que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe au financement annuel du poste à hauteur de 50 % du coût salarial + 30 % de frais généraux,
- Que le montant pour l'animation du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 31 décembre 2023 est défini à l'annexe 1.
- Que l'Agence finance 50 % de l'assiette éligible,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

#### ➤ Décide

- De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse une subvention d'un montant défini à l'annexe 1,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette demande.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente



## Annexe 1

### Mission Eau et Milieux aquatiques du 01/12/2022 au 31/12/2023

Pour la chargée de mission eau et milieux aquatiques

#### Coût Prévisionnel

Fonction	Agent	Poste	Période	Nombre de jours travaillés sur l'année	Total des coûts salariaux (Mensuel)	Total des coûts salariaux (Annuel)	Total des coûts salariaux Du 01/12/2022 au 31/12/2023	Coût Journalier pondéré (Total salaires/242 jours)	Nombre de jours prévus dans le cadre de la mission	Total des coûts salariaux de la mission aidée	Frais Généraux 30%	Montant Eligible
Chargée de Mission eau et Milieux Aquatiques	Maëlys MARAGE	Technicien	Du 01/12/2022 au 31/12/2022	22	3 618,50 €	3 618,50 €	47 756,42 €	197,34 €	16	3 157,45 €	947,23 €	4 104,68 €
Chargée de Mission eau et Milieux Aquatiques	Maëlys MARAGE	Technicien	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	220	3 678,16 €	44 137,92 €			210	41 441,52 €	12 432,46 €	53 873,98 €
<b>Total</b>				<b>242</b>					<b>226</b>	<b>44 598,97 €</b>	<b>13 379,69 €</b>	<b>57 978,66 €</b>